



## DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

AGREE A LA SOUS-PREFECTURE DE MEAUX LE 13 OCTOBRE 2016 SOUS LE N° W771000325

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2017

Le 22 juin à 19h s'est tenue l'Assemblée Générale du District 77 de Football, salle Horizon à Ozoir la Ferrière.

Il a été établie une feuille d'émargement signée par tous les membres présents. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

#### **Quorum**

Etaient présents ou représentés 97 clubs sur 167 soit 58,08% des clubs, représentant 1492 voix sur 2048 soit 72,85%.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre l'Assemblée Générale.

#### **Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Le Président présente la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

#### **Ouverture de l'A.G. Elective par le Président Philippe COLLOT**

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

#### **Intervention de Philippe Collot**

Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale Ordinaire du District Seine et Marne de Football, qui sera, je vous le rappelle, centrée sur **la réforme de nos Compétitions**.

Votre présence nous est précieuse car elle nous guide dans les actions que nous devons mener et elle montre l'intérêt que vous portez à la vie du District.

Je tiens à remercier la Municipalité d'Ozoir La Ferrière, son maire : Monsieur Jean-François ONETO, d'avoir accepté de mettre à notre disposition cette magnifique Salle « Horizon », dont la capacité nous permet de réunir en une fois tous les Clubs de notre Département.

En votre compagnie, permettez-moi de remercier également les personnalités qui nous font l'honneur de leur présence :

- Monsieur David DUMAS – Nouveau Directeur Départemental Adjoint de la DDCS
- Madame Nadia ARAUJO – Inspectrice à la DDCS.
- Monsieur Lilian BEAULIEU – du Service des Sports au Conseil Départemental de Seine et Marne.

Je tiens à excuser le Président de la LPIFF qui n'a pas pu être parmi nous ce soir.

Cette Saison 2016/2017, qui va bientôt s'achever, restera forcément gravée dans nos mémoires car il s'agit de la 1<sup>ère</sup> que le nouveau District Seine et Marne de Football fusionné a géré dans son ensemble, ou presque.

Je ne voudrais pas débiter mon propos sans féliciter les Clubs qui, par leurs brillants résultats, vont accéder à l'échelon supérieur, que ce soit sur la scène départementale ou régionale, ou bien qui ont remporté un trophée lors des Finales de Coupe.

Toute la correspondance doit être adressée soit :

**Au siège Social** : B.P 103 – 77012 MELUN Cedex / Tél. : 01.64.83.57.57 / Télécopie : 01.64.83.57.58 / [secretariat@seineetmarnesud.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarnesud.fff.fr)

**A la Direction Administrative** : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44 / Télécopie : 01.60.04.87.74 / [secretariat@seineetmarnenord.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarnenord.fff.fr)

Bien entendu, j'accorderai une mention particulière à nos jeunes **U13 de Sénart-Moissy** pour leur victoire lors de la Finale Nationale Festival Foot à Cap Breton ainsi qu'à nos Seniors de **Claye-Souilly** pour leur succès en Finale de la Coupe de Paris IDF.

J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à de nombreuses reprises, cette saison 2016/2017 constitue le point de départ d'un édifice à construire, à partir duquel nous pourrions mesurer au fil des mois le chemin parcouru et celui restant à accomplir.

Comme vous pouvez l'imaginer, les dossiers à traiter sont très nombreux et la fusion des anciens Districts Nord et Sud ne s'est pas faite et achevée en septembre 2016 mais **elle a belle et bien débuté** à cette même date. La nuance peut paraître légère, je peux, néanmoins, vous assurer que notre quotidien nous rappelle chaque jour le contraire.

La Réforme Territoriale nous impose de revoir en profondeur notre organisation, notre fonctionnement, nos pratiques, nos habitudes et parfois même nos relations les uns envers les autres. Elle suscite parfois méfiance, appréhension et inquiétude, certains estimant, peut-être à juste titre, qu'ils détiennent la vérité et qu'il convient surtout de ne rien changer ou alors de l'imposer à l'autre ....

J'ai beaucoup échangé, écouté, observé et analysé ces derniers mois. Je sais que le changement fait peur **mais** qu'il peut être, aussi, une formidable source d'évolution et de modernité. Chacun à son niveau **peut et doit** apporter sa pierre à l'édifice afin que notre District, fort de ses **41 731 licenciés** (1<sup>er</sup> d'IDF, je vous le rappelle), devienne, comme nous le souhaitons : uni, fort, efficace et ambitieux.

Oui, la Réforme Territoriale risque d'engendrer quelques contraintes, que nous nous attacherons à limiter au maximum. Elle est également une vraie opportunité pour nous permettre de progresser, administrativement, techniquement et bien entendu sportivement.

Justement, c'est notre évolution sportive qui nous réunit aujourd'hui. La Réforme de nos compétitions Foot à 11 qui, je vous le rappelle, entrera en vigueur en 2018/2019 pour la partie « Championnat », est une étape très importante pour notre avenir.

C'est une des raisons pour laquelle j'ai souhaité, dès le départ, mettre en place un Groupe de Travail interne spécifique sur ce dossier et je le remercie, très sincèrement, pour le gros travail réalisé.

Un projet a été élaboré, je le crois bien équilibré, entre un football de masse et un football d'élite, en tenant compte, bien entendu, des impératifs réglementaires imposés par les textes de la Ligue de Paris pour le Championnat d'EXCELLENCE qui deviendra prochainement DEPARTEMENTAL 1.

Je vous précise que ce Projet a été présenté, dans un 1<sup>er</sup> temps, à notre Conseil des Présidents de Club, puis, dans un 2<sup>ème</sup> temps, à vous-même, lors de nos réunions des 22 et 23 mai derniers.

Après avoir analysé les différentes questions, remarques, suggestions, des adaptations ont été apportées et la version finale soumise au vote va vous être présentée dans quelques minutes, en 3 parties :

- La 1<sup>ère</sup> = qui va concerner la Réforme du Championnat SEN – U19 – U17 – U15 – CDM – ANCIENS – FUTSAL
- La 2<sup>ème</sup> = concernant la Réforme des Coupes Départementales
- La 3<sup>ème</sup> = spécifiquement pour le Critérium +45 ans

Suite aux nombreux échanges qui ont eu lieu lors des réunions de présentation des 22 et 23 mai derniers, nous avons pris l'option de dissocier cette dernière partie du projet global, compte tenu de l'aspect « loisir » de cette pratique et des avis partagés sur le modèle d'organisation à retenir au final.

Vous aurez donc compris, je le pense, que cette Réforme de nos Compétitions est une 1<sup>ère</sup> étape essentielle pour notre évolution future et qu'elle va nous permettre, lors d'une 2<sup>ème</sup> étape, d'adapter notre organisation administrative et technique, puis le fonctionnement global de nos Commissions.

Pour conclure mes propos, je tiens à remercier tous les membres du Comité Directeur, les Salariés, Techniciens, Arbitres, Délégués et Commissaires pour leur investissement quotidien afin que notre nouveau District puisse se construire sereinement sur des bases solides.

Je me permettrai également de vous faire partager une citation que j'apprécie tout particulièrement et qui me semble très bien illustrer l'action à mener :

**Tout seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin.**

Je vous remercie de m'avoir écouté.

### **Allocution des Personnalités présentes**

- Monsieur David DUMAS –Directeur Départemental Adjoint de la DDCS

L'AG du District est sa première intervention depuis les élections. Il tient à nous assurer du soutien de ses services et nous fait part des orientations à privilégier en faveur du football féminin et du développement des Services Civiques.

### **Présentation de la réforme des compétitions**

Jean-Marie Renaud présente les 3 volets de la réforme des compétitions :

- Réforme des Championnats Seniors, U19, U17, U15, CDM, Vétérans et Futsal

Vote : Pour 1192 soit 79,89%

Contre 300 soit 20,11%

- Réforme des Coupes

Vote : Pour 1111 soit 74,81%

Contre 374 soit 25,19%

- Réforme du Critérium +45 ans

Vote : Pour 900 soit 61,52%

Contre 563 soit 38,48%

### **Informations Générales du District**

- **Nouveautés licences**

- Certificat médical valable 3 ans sous certaines conditions pour les joueurs
- Demande de licence dématérialisée

Sera opérationnelle à partir du 26 juin, à activer dans Footclubs. La DL papier reste en vigueur.

- Licences dématérialisées

Plus de licences papier

3 possibilités : FMI

Compagnon

Edition d'un listing des joueurs avec photo

- **FMI**

La FMI sera étendue à toutes les catégories à partir de la saison prochaine. Des formations vont être programmées en début de saison.

La Ligue a souhaité une harmonisation des sanctions en cas de non utilisation de la FMI sur tout son territoire.

- **Règlement Sportif Général**

Le Règlement Sportif Général est en cours de rédaction, il sera mis sur le site au cours de l'été.

- **Comptabilité**

**Les frais d'arbitrage pour la saison 2017-2018.**

Le prélèvement pour les divisions suivantes est obligatoire car le District règle directement les frais aux arbitres.

Le District établit un tableau couvrant D1 (toutes catégories), D2 (Seniors) et D3 (Seniors).

Les clubs concernés recevront un courrier en Aout précisant le montant prélevé accompagné d'un SEPA à nous retourner, complété, avec un RIB du club.

.....  
Le 20 de chaque mois, de septembre 2017 à mai 2018, le District prélèvera les clubs du montant prévu pour l'arbitrage et le compte club sera crédité du prélèvement effectué.

En contrepartie, à réception des feuilles de frais, le club sera débité sur son COMPTE club des frais réels d'arbitrage.

.....  
Pour toutes les autres rencontres, les frais d'arbitres seront débités directement sur le COMPTE club.

À réception de la feuille de frais visé par le club, le District réglera l'arbitre le 10 de chaque mois pour toutes les rencontres sauf la Coupe de France.

Toutes les feuilles de frais doivent être adressées au District Seine et Marne de Football, au service comptabilité à MONTRY, par courrier, mail ou par fax en utilisant la feuille de frais avec le logo du District Seine et Marne de Football.

### **Le Prélèvement Compte Club**

Chaque club reste libre d'accepter ou de refuser ce procédé.

Le District établit un tableau pour l'ensemble des clubs, avec les frais autres que l'arbitrage comptabilisés lors de la saison 2016/2017, le calcul est fait pour un prélèvement mensuel d'octobre 2017 à juin 2018.

Les clubs recevront un courrier en Aout précisant le montant prélevé accompagné d'un SEPA à nous retourner, complété pour accord, avec un RIB du club.

Si un club constate que le montant proposé est trop élevé par rapport à la situation du club pour la saison 2017/2018, il faudra nous le signaler en nous proposant une modification de montant.

Si dans un mois donné, le club a un solde inférieur au prélèvement prévu ou un solde créditeur, le District n'effectuera pas de prélèvement.

Chaque prélèvement figurera au crédit de votre relevé club.

L'avantage du prélèvement mensuel club est que la dette club est étalée sur plusieurs mois.

Pour les clubs refusant le prélèvement mensuel, ils devront acquitter le relevé club qui figurera dans Footclubs.

Le règlement devra être effectué soit par chèque soit par virement au District Seine et Marne de Football, service comptabilité a MONTRY.

### **Clôture de l'Assemblée**

Après avoir répondu aux questions posées par l'Assemblée, celle-ci est déclarée clôturée à 21h45.

### **Pot de l'Amitié**